

L'interminable errance des demandeurs d'asile à Nice

Venus en train depuis la Roya, 80 migrants ont débarqué en ville avec Cédric Herrou pour enregistrer leur demande d'asile. Ils dorment dans la rue après avoir été expulsés d'un jardin public

Le collectif Roya citoyenne avait prévenu. Dépassés par un accroissement considérable du phénomène migratoire, ses membres avaient tenu une réunion d'urgence mardi soir, au domicile de Cédric Herrou, figure emblématique du mouvement d'aide aux migrants de la vallée de la Roya. «*J'héberge plus de quatre-vingt-cinq migrants chez moi dont treize mineurs. Alors qu'habituellement, ils sont une trentaine. C'est vraiment une situation inédite et il faut agir*» exposait l'agriculteur breillois dans nos colonnes (nos éditions d'hier). Avant d'affirmer que, sans réponse satisfaisante de la préfecture, il serait «*prêt à accompagner la centaine de migrants qui demande l'asile devant les portes de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (Pada) de Nice*», dès le lendemain (hier).

Chose promise, chose due. La réponse de la préfecture n'étant pas arrivée, c'est Cédric Herrou qui est venu, avec environ 80 migrants, entourés de plusieurs membres du collectif de la Roya. Après avoir pris le train à Breil, ils ont débarqué en gare de Nice autour de midi. Avant d'entamer une marche vers les locaux de la Pada, en haut du boulevard François-Grosso.

En quête de refuge

«*Le préfet fait semblant que tout va bien dans la Roya, qu'il n'y a aucune entrave aux demandeurs d'asile, ce qui est complètement faux*» a indiqué Cédric Herrou. «*Ce qui est grave, c'est que les demandeurs d'asile doivent passer par l'association Roya citoyenne pour accéder à leurs droits...*



Les demandeurs d'asile, sans toit, ont été évacués du parc d'Estienne-d'Orves. (Photo Cyril Doderger)

«*Ce qu'on va mettre en évidence, c'est le fait qu'il n'y a aucun hébergement, aucune forme d'accueil pour que les demandeurs d'asile puissent rester à Nice. Donc je pense qu'on dormira ce soir dans un jardin...*»

Car il s'avère que la Pada, gérée par l'association Forum réfugiés en convention avec la préfecture, n'a les moyens humains que d'enregistrer 24 des 80 migrants sur la journée. Le reste du groupe, lui, ne sera reçu que demain, la journée d'aujourd'hui étant fériée. «*Maintenant que nous sommes là, nous ne repartirons qu'une fois que toutes les demandes d'asile auront été enregistrées...*» a prévenu Cédric Herrou.

Au Pada, les migrants font une pré-demande d'asile. Passage obligé pour obtenir un rendez-vous à la préfecture. Mais aussi étape qui leur permet d'obtenir un papier qui certifie de leur statut de demandeur d'asile, et donc, qui les autorise à rester sur le territoire français, jusqu'à la décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Mais où rester, jusqu'à vendredi? Cédric Herrou cherche. Finit par déguster un parc voisin... le parc départemental d'Estienne-d'Orves. Lui et les demandeurs d'asile s'y installent. Très vite, les gardiens du parc vont à leur rencontre. Leur deman-

de des autorisations. Cédric Herrou ne les a pas. Mais tout l'après-midi, il multipliera les appels, d'abord au conseil départemental, gestionnaire du parc, mais aussi à la préfecture, afin de trouver une solution d'hébergement. En vain: «*Moi je leur demande ce qu'on peut faire... La police nationale et municipale sont venues, m'ont demandé de dégager le site... Je leur ai demandé où on pouvait aller... Ils m'ont dit qu'ils n'avaient aucune directive du préfet. Je leur ai suggéré la plage... On ne peut pas. En fait, on peut nulle part... On n'a aucune solution. On est là, on peut s'adapter à n'importe quelle proposition... Mais la préfecture est*

complètement muette et sourde.»

Évacués par la police

Elle a tout de même entendu le président du conseil départemental, Eric Ciotti, qui, dans l'après-midi, demandait l'évacuation du parc géré par sa collectivité, par les forces de l'ordre. Vers 20h15, la police a exaucé son souhait. Les 55 demandeurs d'asile restants (25 autres, déjà enregistrés dans l'après-midi par la Pada, étaient déjà partis vers Cannes, Marseille, et d'autres destinations) ont été évacués dans le calme... avant de se diriger vers le palais préfectoral, dans le Vieux-Nice. Mais un cordon de policiers leur en a empêché l'accès. À l'heure où nous écrivions ces lignes, ils avaient donc trouvé comme ultime refuge les marches du palais de justice.

Hier soir, la préfecture a indiqué qu'elle «*mettra tout en œuvre pour que toutes ces personnes puissent déposer leurs demandes en préfecture*» et qu'elle allait libérer «*un maximum de créneaux horaires pour les accueillir, avec des rendez-vous dès la semaine prochaine*». Avant de conclure: «*Ces demandes seront traitées en toute humanité et dans le respect du droit*».

Quant au Département, responsable à travers l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de l'accueil des mineurs non accompagnés, dont les mineurs étrangers isolés, il assure être en mesure «*d'accueillir les mineurs qui [lui] seront présentés, dans les structures adaptées, comme l'exige la loi*».

YANN DELANOË

ET BENOÎT GUGLIELMI

Questions à Mireille Damiano, avocate de Roya citoyenne

« Qu'ils puissent accéder à leurs droits »



Photo B.G.)

Pourquoi venir à Nice ?

La situation est devenue insoutenable dans la Roya. Les citoyens ne peuvent plus assurer le devoir de l'Etat... Il faut qu'ils puissent accéder à leurs droits.

La Pada, ça sert à quoi ?

La Pada enregistre des pré-demandes d'asile. Ils reçoivent les demandeurs, leur demandent un petit récit de vie... Puis transfèrent le tout à la préfecture.

Quel délai jusqu'au rendez-vous en

préfecture ?

Normalement un délai très court doit être respecté. Ce n'est pas toujours le cas... Mais là, la préfecture fait un effort, puisque les premiers rendez-vous auront lieu le 1^{er} juin.

Combien de temps pour statuer sur leur sort ?

Les circuits sont compliqués. S'ils sont là, ils ne sont pas venus en tapis volant. Ils sont forcément passés par un autre pays Schengen. Or, la règle, c'est qu'on doit faire sa demande d'asile dans le

premier pays de l'Union européenne où on arrive. La plupart arrivent en Italie, à Lampedusa. Alors il faut faire une demande auprès de l'Italie, voir si leurs empreintes ont été entrées dans le fichier international Eurodac. C'est seulement au bout de 6 mois, sans réponse de la part de l'Italie ou du pays où ils sont potentiellement arrivés, que la France devient responsable et doit se pencher sur le dossier du demandeur d'asile.

En attendant, ils vont où ?

Ceux dont les empreintes ne sont pas dans le fichier Eurodac n'ont pas accès au Cada (Centre d'accueil de demandeurs d'asile). Alors, pour les familles, les femmes, les personnes vulnérables, on utilise les structures du 115... Pour les autres, de toute façon, dans le département, il n'y a pas de centre d'accueil provisoire, ou de Cada. Certains sont logés d'hôtel en hôtel. D'autres pas du tout. D'où cette situation intenable.

« Là pour aider... »

Ils sont là pour aider. Sur le quai de la gare, il y a Sandrine Angelini, travailleuse sociale. «*Je suis là pour être sûre que les demandeurs d'asile soient pris en charge*». Car elle évoque les nombreux problèmes de la non prise en charge dont ils sont victimes: «*Certaines femmes sont victimes de proxénétisme... Certains, pour vivre, sont incités à trafiquer... S'ils sont pris en charge le suivi leur permet d'être protégés*

de tout ça...»

Plus loin, Stéphane Ladj, responsable d'Emmaüs Côte d'Azur, est là «*pour parler au plus pressé, répondre à cette situation. On a des personnes démunies qui vont certainement dormir dehors... Alors on leur apporte un soutien matériel, des couvertures, et de la nourriture... Pour pallier la volonté de ne rien faire de l'Etat et des collectivités. Et le pire, c'est qu'on harcèle ceux qui veulent aider!*»

